

**PROCES-**  
**VERBAL**

**DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**DU LUNDI**

**3 juillet 2023**

**Canada**  
**Province de Québec**  
**MRC de Maria Chapdelaine**  
**Municipalité de Saint-Stanislas**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, tenue le 3 juillet 2023, au lieu et à l'heure habituelle des séances du conseil municipal, de la municipalité de Saint-Stanislas, de 19 h 30 à 20 h 15 sous la présidence de Monsieur le Maire Mario Biron.

**Étaient présents :**

MMES les conseillères : France Simard  
Catherine Bolduc  
Nancy Savard

M. le conseiller : Yannick Charbonneau

Étaient absentes :

Mmes les conseillères : Johane Thibeault  
Nathalie Pronovost

À 19 h 30 après constatation du quorum, la séance est ouverte. Mme Caroline Gagnon, agit comme secrétaire de la séance.

**ORDRE DU JOUR DU 5 JUILLET 2022**

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 juin 2023 (avec exemption de lecture);
- 4- Adoption des comptes à payer;
- 5- Adoption des comptes à entériner;
- 6- Rapport :
  - a. Aqueduc, égout;
  - b. Résultat sur la qualité de l'eau;
  - c. Voirie municipale;
- 7- Développement local et loisirs;
- 8- Nomination maire suppléant et vérification des factures;
- 9- Affaires nouvelles :
  - a. Adoption entente avec Daniel Munger pour école de kayak;
- 10- Période de questions;
- 11- Clôture de la séance.

**1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA RÉUNION PAR MONSIEUR LE MAIRE.**

La séance débute à 19 h 30.

**2. 68.07.2023 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME CATHERINE BOLDUC;  
APPUYÉ;  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, du lundi 3 juillet 2023 soit et est adopté tel que présenté.

**3. 69.07.2023 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 5 JUIN 2023.**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NANCY SAVARD;  
APPUYÉ;  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE les minutes du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du lundi 5 juin 2023 soient et sont adoptées telles que rédigées et présentées;

#### **4. 70.07.2023 ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME France SIMARD;  
APPUYÉ;  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE les comptes à payer présentés par la secrétaire-trésorière, dont un certificat a été émis pour les dépenses encourues soient et sont adoptés tel que présentés :

TOTAL COMPTES DU MOIS DE JUIN 2023 : **55 022.96 \$**

#### **5. 71.06.2023 ADOPTION DES COMPTES A ENTÉRINER**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME France SIMARD;  
APPUYÉ;  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE les comptes à entériner pour juin 2023 présentés aux membres du conseil soient adoptés pour un montant total de **21 323.06 \$.**

GRAND TOTAL DES DÉPENSES EN JUIN 2023 : **76 346.02 \$**

---

*Je, soussignée, Caroline Gagnon, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Stanislas, certifie, que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus décrites par le conseil de la municipalité de Saint-Stanislas.*

---

#### **6. RAPPORT :**

##### **a) AQUEDUC-ÉGOUT**

Au niveau de l'aqueduc, nous avons possiblement une fuite et à l'égout tout va bien.

##### **b) RÉSULTATS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU.**

Rapport d'analyse bactériologique pour le 5 juin 2023, les résultats ne nous indiquent aucunes bactéries ni aucuns coliformes et la turbidité était de 3.1. Le 12 juin l'eau brut ne contenait aucun coliforme. Le 19 juin il n'y avait aucune bactérie, ni aucun coliforme.

##### **c) VOIRIE MUNICIPALE**

Les chemins sont beaux.

#### **7. DÉVELOPPEMENT LOCAL ET LOISIRS.**

-Le camp de jour est commencé depuis le 26 juin.

-Le camping a une bonne fréquentation.

#### **8. 72.07.2023 NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT ET VÉRIFICATION DES FACTURES;**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NANCY SAVARD;  
APPUYÉ;  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE M. YANNICK CHARBONNEAU soit et est nommé maire suppléant ainsi que pour vérifier les factures de la municipalité et ce pour les trois prochains mois.

#### **9. AFFAIRES NOUVELLES :**

##### **a. 73.07.2023 ADOPTION ENTENTE AVEC DANIEL MUNGER POUR ÉCOLE DE KAYAK.**

ATTENDU QUE l'entente avec Daniel Munger a été déposé auprès de chacun des membres du conseil;

ATTENDU QUE l'entente a été vérifié en collaboration avec Mme Sophie Grégoire de la MRC Maria-Chapdelaine et de l'avocate de M. Munger;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR MME France SIMARD;  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE l'entente avec M. Daniel Munger pour l'école de kayak dans la grange du faisan  
soit adoptée tel que déposée auprès de chacun des membres du conseil;**

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS.**

**11. 74.07.2023 CLÔTURE DE LA SÉANCE.**

Après épuisement des points à l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME CATHERINE BOLDUK;  
APPUYÉ;  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la séance soit et est levée à 20 h 15.

Adopté à la séance du 14 août 2023.

.....  
Mario Biron, Maire Je, Mario Biron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par  
moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal

.....  
Caroline Gagnon, D.-G. et greff.-très.